

Commune :
SAINT-BENOIT (410)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 5298 V
Document vérifié et numéroté le 03/10/2022
ACDIF_Saint_Denis
Par Marina PALAMA
Inspectrice
Signé

Saint Denis de la Reunion
1 rue Champ Fleuri
CS 91013

97744 SAINT-DENIS CEDEX 9
Téléphone : 02.62.48.69.1
Fax : 02.62.48.69.02

cdif.saint-denis-de-la-reunion@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signes (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à

Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A , le

Section : AB
Feuille(s) : 000 AB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 03/10/2022
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par VALERY

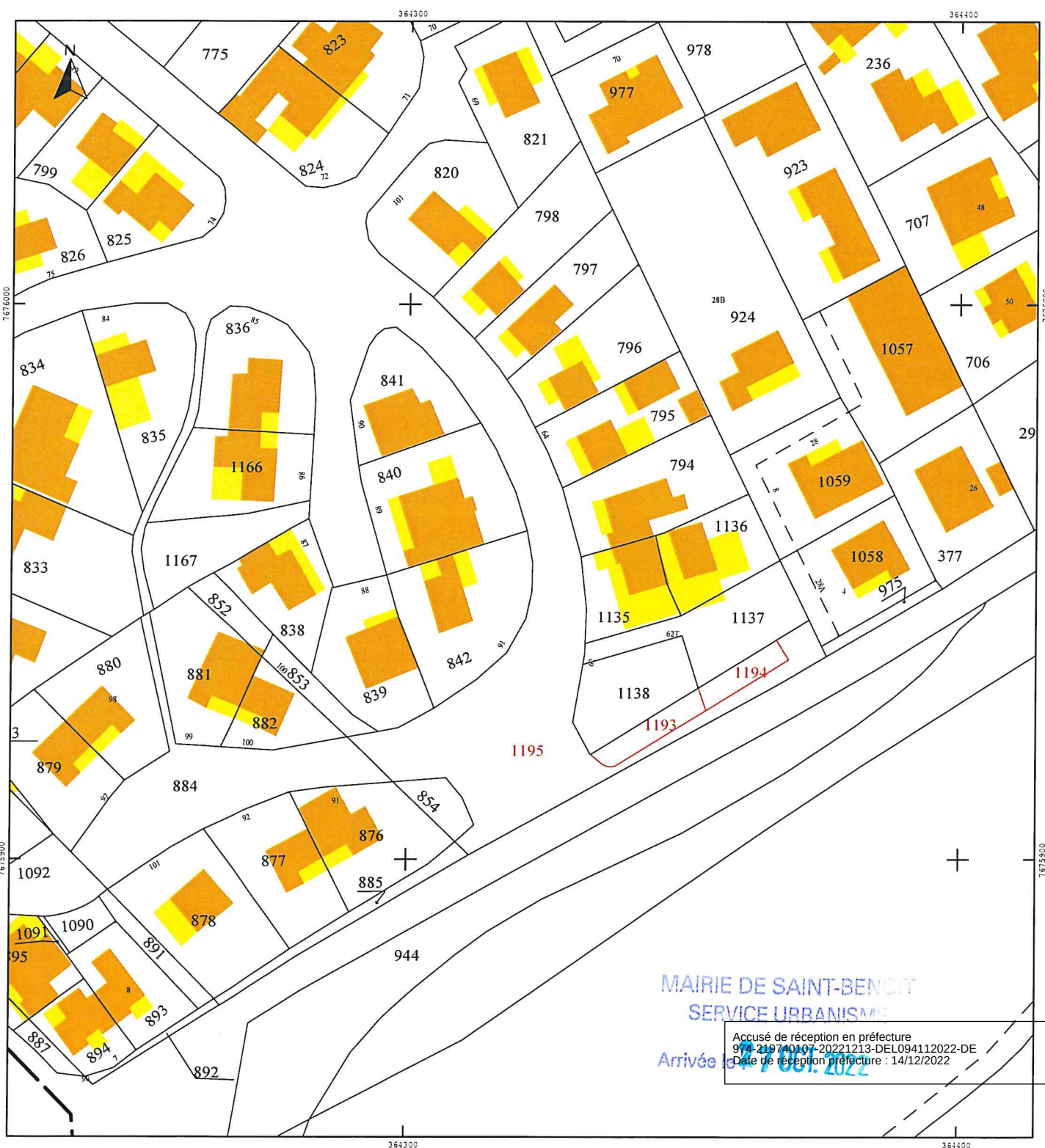
(2)

Réf. : 15/4324

Le 20/01/2022

Modification selon les enonciations d'un acte à publier

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc.).



MAIRIE DE SAINT-BENOIT
SERVICE URBANISME

Accusé de réception en préfecture
974 2197 40107-20221213-DEL094112022-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2022
Arrivée le 17/01/2022

Hugues FONTAINE
62 cité Chay Pack Ting
RDR
97470 SAINT-BENOIT
0692 61 08 37



014692

Mairie Saint-Benoît

26.10.2022

A l'attention de Monsieur le Maire,

COMMUNE DE SAINT BENOIT
REUNION

ARRIVEE : 26 OCT. 2022

NUMERO : CA 22 015808

Fait le, 11/10/2022

A Saint-Benoît

Objet : Renonciation à l'acquisition de la parcelle communale AB 864 (en parties) lots A et B

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier en date du 05 octobre 2022, concernant l'achat de la parcelle communale AB 864 (en parties) lots A et B.

En effet, je vous informe que je renonce à l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus, mais aussi que je n'émet aucune objection à ce que mes filles Coralie FONTAINE et Angélique FONTAINE acquissent chacune l'un des lots.

Je vous prie d'agréer mes plus respectueuses salutations.

Fontaine

Coralie FONTAINE
62 cité Chay Pack Ting
RDR
97470 SAINT-BENOIT



014694

Mairie Saint-Benoit

26.10.2022

COMMUNE DE SAINT BENOIT
REUNION

ARRIVEE : 26 OCT. 2022

NUMERO : CA2015 813

A l'attention de Monsieur le Maire,

Fait le, 11/10/2022

A Saint-Benoît

Objet : Acquisition de la parcelle communale AB 864 (partie) lot A

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier en date du 05 octobre 2022, concernant l'achat de la parcelle communale AB 864 (partie) lot A.

En effet, je vous informe que j'accepte la proposition de vente au prix de 19 500€ pour l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus.

Je vous prie d'agréer mes plus respectueuses salutations.

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20221213-DEL094112022-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2022

FonciER

Angélique FONTAINE
62 Ter cité Chay Pack Ting
RDR
97470 SAINT-BENOIT
0692 99 02 98



014693

Mairie Saint-Benoît

26.10.2022

COMMUNE DE SAINT BENOIT
REUNION

ARRIVEE : 26 OCT. 2022
NUMERO : CA22015809

A l'attention de Monsieur le Maire,

Fait le, 11/10/2022

A Saint-Benoît

Objet : Acquisition de la parcelle communale AB 864 (partie) lot B

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier en date du 05 octobre 2022, concernant l'achat de la parcelle communale AB 864 (partie) lot B.

En effet, je vous informe que j'accepte la proposition de vente au prix de 15 600€ pour l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus.

Je vous prie d'agréer mes plus respectueuses salutations.



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 03/03/2022

Direction régionale des Finances Publiques de la Réunion

Pôle d'évaluation domaniale

7 Avenue André Malraux

97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

téléphone : 0262 94 05 88

mél. : drfip974.pole-

evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques
de la Réunion

à

Mairie de Saint Benoît

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nathalie FESTIN-PAYET

téléphone : 0692 05 47 10

courriel : nathalie.festin@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 7784109

Réf LIDO/OSE : 2022-97410-12824

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

Emprises de parcelle cadastrée AB 864

Adresse du bien :

Lotissement Chay Pack Ting – Saint Benoît

Département :

La Réunion

Valeur vénale :

Lot A : 19 500 € (+ marge d'appréciation de 10%)

Lot B : 15 600 € (+ marge d'appréciation de 10%)

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20221213-DEL094112022-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2022

1 - SERVICE CONSULTANT

Mairie de Saint Benoît

affaire suivie par : Mme HOAREAU Nathalie

2 - DATE

de consultation : 17/02/2022

de réception : 17/02/2022

de visite : 03/03/2022

de dossier en état : 03/03/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession de deux emprises de parcelle communale aux propriétaires voisins qui ont empiété.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Sur la parcelle cadastrée AB 864, deux emprises à détacher constituant le lot A pour 91 m² et le lot B pour 73 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

Libre

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone Ub, réseaux présents

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

PLU Saint Benoît février 2020

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Lot A : 19 500 € (+ marge d'appréciation de 10%)

Lot B : 15 600 € (+ marge d'appréciation de 10%)

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20221213-DEL094112022-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2022

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nathalie FESTIN-PAYET
Inspectrice des Finances Publiques